

Courrier envoyé à toutes les mutuelles de France

Paris, le 10 décembre 2013

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Chers Collègues,

Dans un précédent courrier, je vous informais de nos actions auprès des instances européennes afin d'obtenir des aménagements significatifs des futures règles Solvabilité II pour les mutuelles santé. Même si cette ultime action intervient en fin de parcours de l'élaboration de ces textes, il n'est pas trop tard et la Fnim mènera ce combat jusqu'au bout dans l'intérêt de nos organismes. Comme le dit l'adage « qui ne demande rien ne reçoit rien... »

Michel Barnier vient de répondre à la FNIM, qui demande une application des futures règles de Solvabilité aux mutuelles encaissant plus de 50 millions d'euros de cotisation, et non de 5 millions comme indiqué dans le texte de travail. Si le Commissaire européen indique qu'il ne peut intégrer cet amendement au texte en préparation, d'abord pour des questions de calendrier, les parlementaires sont, quant à eux, toujours en capacité de le faire.

Au-delà de ces questions de procédure, Michel Barnier apporte des éléments de réponse aux inquiétudes des mutuelles. En effet, il précise que « *la force de Solvabilité 2 est d'être un régime basé sur les risques. Cela implique que pour les organismes d'assurance dont le profil de risque est simple, comme la plupart des mutuelles adhérentes à la FNIM, la mise en œuvre de Solvabilité 2 sera aussi mécaniquement plus simple en ce qui concerne les calculs d'exigence de capital, les exigences en matière de gouvernance et d'organisation ou encore les informations à fournir au superviseur et au public* ».

Il ajoute que la dernière réunion du trilogue « *a prévu d'inclure une possibilité d'allègement des exigences en matière d'informations à fournir régulièrement au superviseur* ». Une dérogation soumise à l'accord de ce dernier.

Cette réponse consacre une définition large du principe de proportionnalité qui nous paraissait de prime abord très insuffisant. La FNIM va prochainement contacter l'ACPR, organe de supervision français afin d'examiner avec elle les applications pratiques des principes rappelés par la Commission européenne et le cadre de dérogation évoqué par Michel Barnier.

Elle poursuit avec détermination son travail de représentation des mutuelles auprès des parlementaires européens pour faire aboutir sa demande d'amendement.

Elle portera jusqu'au bout la parole mutualiste dans cette action essentielle pour l'avenir de notre mouvement, d'autant que tous les interlocuteurs rencontrés tant à Bruxelles qu'à Paris nous ont confirmé la pertinence de nos arguments.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations mutualistes les plus sincères.

Le Président,



Philippe MIXE